

MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2024

<p><u>Objet</u></p> <p>Tarifs ALAE 2025 / 2026</p> <p><u>Délibération</u> 23-07-2025 -04</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ALBERT Patrick, BIRELLO Enzo, BIRELLO Danielle BOUVIER Mélanie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et VAISSIÈRES Fabienne.</p> <p><u>ABSENTS EXCUSÉS</u> : BERNARD Denis, BENETEAU Pascal, HUMAYOU Martine, BRIENTIN Amélie, ZABOTTO David.</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p> <p><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> : BIRELLO Danielle</p>
---	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait partie du Contrat de Territoire Global établi par la Communauté des Communes des Hauts Tolosans.

A partir de l'année 2016, l'unité de calcul de la prestation de service ALSH pour l'accueil périscolaire est fonction du nombre d'heures réalisées par les enfants et calculées par plage d'accueil.

Le Conseil Municipal ayant décidé le 7 juillet 2010 d'adapter la participation des familles en fonction de leurs ressources, la Commission Scolaire propose de moduler les tarifs horaires ramenés aux séquences (matin, midi, soir) payés par les familles suivant le quotient familial.

Les familles doivent transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de leurs tarifs sinon la tranche la plus élevée sera appliquée.

M. le Maire propose d'augmenter de 2 % le matin et le soir et de 3 % le midi sauf pour les 2 premières tranches tarifaires. Les tarifs horaires, compte tenu de l'augmentation de la durée des séquences, les tarifs de celles-ci seront modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs ALAE à la charge des familles pour l'année 2025/2026 joints en annexe de la délibération, avec réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant l'ALAE. Une réduction de 35 % sera appliquée pour les enfants présents sur les 3 séquences de la journée.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Patrice LAGORCE



TARIFS A.L.A.E. 2025/2026

	Jusqu'à 400 €		De 401 à 750 €		De 751 à 1.150 €		De 1.151 à 1.500 €		De 1.501 à 2.000 €		De 2.001 à 2.500 €		A partir de 2.501 €	
	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence
Matin 1h45	0,66 €	1,16 €	0,92 €	1,62 €	1,17 €	2,05 €	1,31 €	2,30 €	1,46 €	2,55 €	1,63 €	2,85 €	1,80 €	3,15 €
Midi 2h15	0,30 €	0,68 €	0,33 €	0,76 €	0,44 €	1,00 €	0,50 €	1,13 €	0,55 €	1,23 €	0,63 €	1,43 €	0,71 €	1,60 €
Soir 2h30	0,66 €	1,65 €	0,92 €	2,30 €	1,17 €	2,92 €	1,31 €	3,28 €	1,46 €	3,64 €	1,63 €	4,08 €	1,80 €	4,50 €
Garderie Mercredi midi 30 mn	0,88 €	0,44 €	0,98 €	0,49 €	1,19 €	0,59 €	1,29 €	0,64 €	1,40 €	0,70 €	1,55 €	0,77 €	1,80 €	0,89 €